

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 08687

Numéro SIREN : 798 981 577

Nom ou dénomination : AS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 46098



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2019

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sas AS GROUPE 23 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET		GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE 11 DEC. 2020 DEPOT N° 46098.	
SIRET 7 9 8 9 8 1 5 7 7 0 0 0 1 7		Mél : sarouni@yahoo.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Nettoyage courant des bâtiments Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	322
Bénéfice imposable à 15 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
MARCAILLOU GHISLAIN 24 RUE BARON 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT Tél : 0147007932			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 29/04/19 Lieu : LEVALLOIS-PERRET	
		Qualité et nom du signataire PRESIDENTE SIPASEUTH AROUNI	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						



Désignation de l'entreprise Sas AS GROUPE					Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 23 rue Camille Pelletan					92300 LEVALLOIS-PERRET					
SIRET 79898157700017										
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent* 12					
					Exercice N clos le 31/12/2018					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012			
			Autres *		014		016			
	Immobilisations corporelles*				028		030			
	Immobilisations financières* (1)				040		042			
	Total I (5)				044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
		Marchandises *		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070				
		Autres* (3)		072	197	074		197		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084		086					
	Charges constatées d'avance*		092		094					
	Total II		096	197	098		197			
Total général (I + II)		110	197	112		197				
PASSIF					Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		200			
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées *				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132					
	Report à nouveau				134		-1 602			
	Résultat de l'exercice				136		-322			
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142		-1 723			
Provisions pour risques et charges				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)				172		1 920			
	Produits constatés d'avance				174					
Total III				176		1 920				
Total général (I + II + III)				180		197				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas AS GROUPE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

biens

services *

dont export

et livraisons

intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée*

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

234

Variation de stocks (marchandises)*

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

240

Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

242

322

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)

244

Rémunérations du personnel*

250

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

Dotations aux amortissements*

254

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

259

cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

260

262

Total des charges d'exploitation (II)

264

322

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

-322

Produits financiers

(III)

280

Charges financières

(V)

294

Produits exceptionnels

(IV)

290

Charges

exceptionnelles

(VI)

dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

347

dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles

348

(art. 39 quinquies D)

300

Impôt sur les bénéfices*

(VII)

306

2- BÉNÉFICES OU PERTES :

Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

310

-322

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

322

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

316

Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles*

322

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)

324

Divers*, dont intérêts excédentaires

247

écarts de valeurs liquidatives

248

des optes-cits d'associés

sur OPCVM*

330

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un

(

(Part des loyers dispensée de

249

crédit-bail immobilier et de levée d'option

)

réintégration (art. 239 sexies D)

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44 sexies)

986

ZFU -TE (44. octies et octies A)

987

342

Reprise d'entreprises en difficulté

981

JEI (44. sexies A)

989

ZRD (44 terdecies)

127

ZRR (44. quindécies)

138

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44

991

Pôles de compétitivité hors CICE (art 44.

990

duodécies)

undécies)

ZFA (44 quaterdecies)

345

Investissements outre-mer

344

Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)

992

Créance due au report en arrière du déficit

346

350

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)

655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

322

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

370

372

322

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE Néant [X] *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIFIMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5		
	6	7	8	9	10		

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE										Néant ☐ *	
I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607													
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616													
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636													
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646													
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656													
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666													
TOTAL		680		682		684		686													
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Dotations		Reprises																	
Immob. incorporelles	700		705																		
Terrains	710		715																		
Constructions	720		725																		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745																		
Matériel de transport	750		755																		
Autres immobilisations corporelles	760		765																		
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780															
II		DÉFICITS REPORTABLES				III		DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	1 602	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995											
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996											
Déficits reportables				984	1 602																
Déficits de l'exercice				860	322																
Total des déficits restant à reporter				870	1 924																
IV		DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380											
N° du centre de gestion agréé										388											
Montant de la TVA collectée										374											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	117										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398											
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : Sas AS GROUPE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

79898157700017

DÉNOMINATION DEL'ENTREPRISE

Sas AS GROUPE

ADRESSE (voie)

23 rue Camille Pelletan

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

SIPASEUTH

Prénom(s)

AROUNI

Nom marital

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

20,00

Naissance : Date

13/04/1986

N° Département

94

Commune

VITRY-SUR-SEINE

Pays

France

Adresse :

N°

23

Voie

RUE CAMILLE PELLETAN

Code Postal

92300

Commune

LEVALLOIS-PERRET

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 79898157700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas AS GROUPE

ADRESSE (voie) 23 rue Camille Pelletan

CODE POSTAL 92300

VILLE LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

AS GROUPE

SAS au capital de 200,00 euros
23 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS n°798 981 577- RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 25/10/2020

à 11h00

au siège social

La soussignée MME SIPASEUTH AROUNI, actionnaire unique, de la société Sas AS GROUPE, société à responsabilité limitée au capital de 200 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME SIPASEUTH AROUNI, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.



- Renouvellement des fonctions de la Présidence.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 321,63 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 321,63 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'actionnaire unique, après avoir établi le rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'art L227-10 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.



Décision N° 4 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

L'actionnaire unique décide de renouveler pour une période indéterminée ses fonctions. C'est en sa qualité de Présidente que Madame SIPASEUTH AROUNI déclare accepter et exercera ses fonctions dans les mêmes conditions que lors de son précédent mandat, selon les dispositions statutaires de la société.

Décision N° 5 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- L'actionnaire unique prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 25/10/2020

Signature de l'actionnaire unique, MME SIPASEUTH AROUNI :

